

ATTESTATION DE CONFORMITE

SGS-ICS, organisme tiers, après avoir procédé à un audit des indicateurs ARCEP, définis dans le référentiel [Méthodologie de certification du système de mesures des indicateurs de qualité de service fixe relatifs à la décision ARCEP n° 2008-1362](#) *, les 24 et 25 novembre 2011 atteste que :

Le calcul des indicateurs N°1- 1bis-2-3-4new-5-6-7-8-9-10-11 pour l'opérateur France Telecom (RTC) est conforme

aux exigences du référentiel et aux règles d'attribution de l'attestation de conformité (CT/ARC/01).

Les taux validés sont les suivants :

Indicateur 1 - Lignes existantes : 19 jours

Indicateur 1 - Créations de ligne : 57 jours

Indicateur 1bis - Lignes existantes : 4 jours

Indicateur 1bis - Créations de ligne : 8 jours

Indicateur 2 - Lignes existantes : 95,1 %

Indicateur 2 - Créations de ligne : 81,6 %

Indicateur 3 - Lignes existantes : non publié car supérieur à 80%

Indicateur 3 - Créations de ligne : non publié car supérieur à 80 %

Indicateur 4 new : 0,42 %

Indicateur 5 : 4,58 %

Indicateur 6 : 6,69 jours

Indicateur 7 : 68,6 %

Indicateur 8 : 3 min 52 secondes

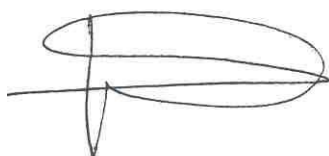
Indicateur 9 : 83,1 %

Indicateur 10 : 0,07 %

Indicateur 11 : 93,9 %

Fait à Arcueil, le 13/12/2011
Pour SGS-ICS

Valable jusqu'au 31/03/2012



* référentiel disponible sur [Définition du système de mesure](#).